

Image not found or type unknown



Mauvaise date sur contravention

Par **potsi**, le **28/04/2010** à **12:48**

Bonjour,
Mon mari s'est fait flashé hier sur la rocade par des motards pour excès de vitesse.
Hier soir, en regardant le PV, je me suis aperçue que l'agent n'avait pas noté la bonne date, il a noté 27/08/10 au lieu de 27/04/10.
Puis je faire une contestation???
Merci par avance

Par **Tisuisse**, le **28/04/2010** à **14:53**

Bonjour,
Votre mari a bien été intercepté à la suite de son excès de vitesse ? alors, comment va-t-il contester puisqu'il a remis aux agents verbalisateur, son permis, sa carte grise et son attestation d'assurance ? Aucun juge ne le suivra sur ce type d'erreur d'autant que le 27 août 2010 n'est pas encore passé. De plus, c'est la souche du PV, conservée par l'agent, qui va faire foi.